

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 février 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions au titre de la politique de la ville, le quartier du Golf à Oullins fait l'objet d'une restructuration complète de ses espaces extérieurs résidentiels, de sa traversée piétonne et de son entrée, pour un montant total de près de 7 150 000 F.

Les premiers mois d'utilisation des espaces résidentiels ainsi réaménagés montrent que quelques aménagements complémentaires permettraient de répondre pleinement aux usages constatés.

Ces travaux comportent, notamment, des adaptations sur les voiries, les réseaux divers et les espaces verts ainsi que l'installation de jeux pour les enfants et de bancs supplémentaires. D'un coût total de 200 000 F HT, soit 241 200 F TTC, ces travaux seraient réalisés par la société d'HLM Habitations modernes et familiales et financés par la Communauté urbaine ;

B - Propose d'approuver ces travaux complémentaires ainsi que leur financement, de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la société d'HLM Habitations modernes et familiales et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ces travaux complémentaires ainsi que leur financement.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec la société d'HLM Habitations modernes et familiales.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 657 280 - fonction 66 - opération 0054.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,